

Conférence de Lachaussée (F) - 14 novembre 2012

Intervention de

Rémi Herment

sénateur et président honoraire du Conseil général de la Meuse

Tout d'abord je voudrais remercier Gérard Peltre pour son amicale invitation à participer et à intervenir dans ce colloque qu'il a organisé parfaitement, ici, à Lachaussée, petite bourgade de Woëvre, territoire situé dans le canton de Vigneulles que j'eus l'honneur de représenter en qualité de Conseiller général de 1970 à 2001.

Saluant les personnalités présentes ainsi que tous les participants, je veux dire tout l'intérêt pris à l'écoute de vos travaux durant toute cette journée du 14 novembre 2012.

Dans cette ruralité où il fait encore si bon vivre, l'avenir tout particulièrement ne peut se conjuguer sans un développement intelligent dans tous les domaines relevant des initiatives publiques et privées.

Dès les années 1960, nous l'avions bien compris, nous, jeunes paysans en recherche d'évolution technique et économique, en créant concomitamment les outils de développement indispensables à la survie de nos exploitations :

1. par la création de Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles, les C.U.M.A.
2. par l'adhésion à une formation technique de pointe reçue au sein des Centres d'études des Techniques Agricoles, les G.V.A., les uns et les autres requérant un travail et une recherche en équipe plus efficace que l'individualisme chronique qui régna longtemps en maître dans nos campagnes.

Georges Peltre, père de Gérard, fut l'un des premiers à adhérer à ces nouvelles pratiques, bien que se trouvant l'un des plus âgés des participants. Ne cherchez pas pourquoi son fils est aujourd'hui moteur du développement de notre Région, et avec quel succès !

La filière laitière

La production laitière a toujours été importante dans ce département, où plus de 35% du revenu agricole en est constitué.

Inorganisés, les producteurs percevaient en 1960 un prix de la matière première toujours inférieur de 1 à 5% de ceux payés par les 3 autres départements lorrains.

C'est alors qu'en 1964, sous l'égide des membres des C.E.T.A., C.U.M.A. et G.V.A., C.D.J.A. et F.D.S.E.A., la création d'une coopérative de vente fut décidée, dont l'objectif était de négocier les bases d'un contrat de livraison concernant l'ensemble du territoire meusien, avec les 45 entreprises de transformation fabricantes, en Meuse, des fromages à pâte molle et pressée.

Le rapport de force établi, l'action syndicale intervenant avec pertinence, l'Union laitière de la Meuse fut fondée dès 1965 sous ma présidence.

L'interprofession enfin équilibrée, il fut possible d'obtenir des résultats positifs grâce à une politique de développement maîtrisé :

- collecte du lait et paie effectuée par l'U.L.M.,
- politique de réfrigération et d'amélioration quantitative du traitement de la matière première,
- adhésion de l'organisation professionnelle à un grand groupe national (France Lait) de coopératives laitières,
- prix enfin attractifs.

Cette structure perdure et continue son évolution en s'adaptant aux réalités des marchés influencés par la mondialisation.

Développement des collectivités territoriales

Dans le même temps, convaincus de la nécessité de réunir les hommes et les moyens pour engager, dans nos petits villages ruraux, ces mêmes pionniers du développement engagèrent au début des années 1970 une politique de regroupements des communes dans la perspective de conforter au plus vite l'avenir des territoires ruraux.

Nous nous sommes appuyés sur la loi Marcelin qui accompagnait financièrement, à hauteur de 50%, tous travaux d'infrastructures engagées par les collectivités concernées, subventions de l'Etat assurées pour 5 années dans ce cadre législatif.

La Meuse, en général, notre canton en particulier, profitèrent de ces dispositions pour travailler résolument dans une politique attachée à freiner l'exode rural, dans un premier temps, et d'assurer un développement réfléchi prenant en compte les nombreux besoins de nos populations.

Et le Département ?

Devenu vice-président du Conseil Général dès 1976, j'ai incité vigoureusement mes collègues à accompagner cette dynamique née de la volonté des élus locaux. Sous l'impulsion du Bureau de cette Assemblée, apportant appui technique et financements aux opérations liées aux investissements, l'harmonisation d'une politique départementale de développement fut ainsi mise en place en coordination avec le Préfet, représentant de l'Etat.

Dès 1982, la décentralisation aidant, les élus disposèrent enfin d'une part des compétences jusqu'ici dévolues à l'Etat.

Sans entrer dans le détail, devenu Président du Conseil Général de la Meuse, j'ai naturellement proposé l'accentuation de cette politique de développement en pérennisant nos participations aux communes ayant fait l'effort de se regrouper :

- fusions et Associations de communes
- Syndicats intercommunaux à vocation multiple
- Syndicats intercommunaux à vocation unique
- regroupements ponctuels des communes en fonction de besoins globaux intéressant telle ou telle petite région naturelle du Département

Un budget conséquent fut voté et mis rapidement à disposition des structures organisées.

Toutes ces opérations et autres initiatives des élus territoriaux libérés de la tutelle de l'Etat, dont le rôle consistait à contrôler les dépenses, avaient pour objectif essentiel de freiner la dépopulation, de maintenir les services, d'encourager les investissements des entreprises, d'assurer une meilleure formation des jeunes (I.U.T. par exemple), par le financement de quelques opérations en lieu et place de l'Etat, de fortifier les voies de communication.

Bref, en entraînant les Meusiens à s'unir pour une meilleure efficacité, nous avons également réussi à créer « l'Equipe Meuse » au Conseil Général, équipe où tous les élus, quelles que soient leurs étiquettes politiques, oeuvraient de façon exemplaire et en pleine transparence.

Meuse 2015

« Commander, c'est prévoir » : cette maxime nous amènera à créer un plan sur plusieurs années.

Sous le titre de Meuse 2015, nous affirmons résolument notre volonté de poursuivre en l'améliorant cette politique attachée au développement du territoire.

C'est sur ce consensus exceptionnel que l'ensemble des communes furent associées à la mise en place de ce plan, lequel, approuvé à l'unanimité des élus départementaux, reçut les moyens nécessaires à sa réussite.

Des réalisations significatives suivirent, porteuses d'emplois immédiats et à venir, et créant en Meuse ce que les plus jeunes en particulier attendaient : l'ESPOIR.,

Rémi Herment